MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**SCHÉMA ORGANISATIONNEL DU PLAN DE RESPECT DE L’ENVIRONNEMENT (SOPRE)**

|  |
| --- |
| ***Pouvoir Adjudicateur exerçant la maîtrise d’ouvrage*** |
|  |
| État – Direction Régionale et Interdépartementale de l’Environnement, de l’Aménagement et des Transports d’Île-de-France  Direction des Routes d’Île-de-France  Service de la Modernisation du Réseau |
|  |

|  |
| --- |
| ***Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)*** |
|  |
| Madame Emmanuelle GAY, Directrice Régionale et Interdépartementale de l’Environnement, de l’Aménagement et des Transports d’Île-de-France par délégation du Préfet de la région d’Île-de-France, Préfet de Paris  (Arrêté n° IDF-2023-04-19-00003 du 19 avril 2023) |
|  |

|  |
| --- |
| ***Objet du marché*** |
|  |
| Contournement Est de Roissy – Mesures environnementales  Restauration de milieu favorable à l’Œdicnème criard (MR16)  Marché DRIEAT-DIRIF-DMRNO-MAPA-25-073 |
|  |
|  |

**SCHÉMA ORGANISATIONNEL DU PLAN DE RESPECT DE L’ENVIRONNEMENT (SOPRE)**

**SOMMAIRE**

ARTICLE 1. INTRODUCTION 3

ARTICLE 2. DÉCLARATION D’ENGAGEMENT DU TITULAIRE MANDATAIRE DU MARCHÉ ET DES SOUS-TRAITANTS 4

ARTICLE 3. DESCRIPTION DE L’ORGANISATION GÉNÉRALE DE L’AFFAIRE 5

ARTICLE 4. ORGANIGRAMME 6

ARTICLE 5. INTERVENANTS 7

ARTICLE 6. INTERFACES 8

ARTICLE 7. DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES APPLICABLES 9

ARTICLE 8. ANALYSE DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET DES PRINCIPALES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES 10

ARTICLE 9. ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET MÉTHODES CONSTRUCTIVES ET MOYENS DE PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT 11

ARTICLE 10. FORMATION, SENSIBILISATION DU PERSONNEL 12

ARTICLE 11. PROCÉDURES PARTICULIERES ENVIRONNEMENTALES (PPE) 13

ARTICLE 12. PROCÉDURES D’EXÉCUTION ET POINTS DE CONTRÔLES PRÉVISIBLES 14

**SCHÉMA ORGANISATIONNEL DU PLAN DE RESPECT DE L’ENVIRONNEMENT (SOPRE)**

***Dans la suite du présent document le pouvoir adjudicateur est désigné "Maître d’Ouvrage".***

# INTRODUCTION

Le présent document indique la trame du Schéma opérationnel du Plan de respect de l’environnement (SOPRE) attendu.

L’objectif à atteindre est d’avoir au stade du jugement de l’offre, des informations complémentaires concernant la politique de l'entreprise en matière d'environnement et sa détermination à l'appliquer sur le chantier.

En effet, le but est d’examiner comment est assuré l’auto-contrôle des équipes et de favoriser la responsabilisation de l’entrepreneur appelé à mieux préparer et organiser la prise en compte de l’environnement dans le cadre du chantier.

Le SOPRE présente :

* Les engagements de l’entreprise en matière d’environnement et de développement durable ainsi que ses attentes vis-à-vis des sous-traitants et des fournisseurs ;
* Le contexte et les contraintes environnementales du chantier ;
* Une évaluation des risques environnementaux du chantier ;
* L’organisation qui sera mise en place pour maîtriser les risques environnementaux et respecter la NRE ;
* Les mesures proposées par le Candidat pour prendre en compte et protéger l’environnement durant les travaux, en adéquation avec la NRE.

Le SOPRE, remis avec l’offre du Candidat, contribue à l’évaluation des propositions des entreprises pour le volet environnement.

Le Plan de respect de l’environnement (PRE) sera établi en phase de préparation du chantier. Il fixe le détail de l’organisation de chantier et des mesures environnementales dans le respect des prescriptions de la NRE et des engagements du SOPRE.

# DÉCLARATION D’ENGAGEMENT DU TITULAIRE MANDATAIRE DU MARCHÉ ET DES SOUS-TRAITANTS

NOM DU TITULAIRE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE : TÉLÉCOPIE :

OBJET DU MARCHÉ :

Je soussigné :

Agissant en qualité de ………………

au nom et pour le compte du groupement d’entreprises dont ………………est le mandataire.

Déclare m’engager dans le cadre du présent marché :

à mettre en œuvre pour sa réalisation un Plan de Respect de l’Environnement (PRE) établi à partir des informations données dans le SOPRE et qui couvre l'ensemble des exigences décrites dans les pièces écrites du présent marché dont nous avons pris connaissance et plus particulièrement du Plan Général de Respect de l’Environnement (PGRE),

à nous assurer par tous les moyens (formation, enquêtes, contrôles, etc…) de l'application de ce PRE par nos services et par nos fournisseurs et sous-traitants éventuels concernés,

à nous assurer de son efficacité par des moyens adaptés et par les études spécifiques demandées dans le marché.

Faire précéder la signature de la mention

"Lu et approuvé".

Date :

Nota : Cette page doit être remplie à raison d’UNE par Entreprise sous-traitante désignée au marché, et ultérieurement à raison d’UNE par Entreprise sous-traitante qui est soumise à l'agrément du Maître d’œuvre.

# DESCRIPTION DE L’ORGANISATION GÉNÉRALE DE L’AFFAIRE

Le candidat indiquera son organisation générale pour la prise en compte de l'environnement lors du chantier en y intégrant les éventuels sous-traitants.

La passation éventuelle du marché est traitée (rayer les mentions inutiles) :

* En nom propre ;
* En société en participation ;
* En groupement inter-entreprises.

Dans le cas d’un groupement inter-entreprises, le Mandataire est : ……………………………………………………………….

Le candidat précise répartition des prestations entre les diverses entreprises et, pour chacune d’entre elles, les éventuelles certifications environnementales. Ces dernières devront être jointes en annexe.

Politique environnementale

Le mandataire exposera la politique environnementale générale de l’entreprise, y compris vis-à-vis de ces partenaires (co-traitants, sous-traitants), notamment en matière de gestion des déchets, de stratégie d’approvisionnement en matériaux, organisation de son service environnement le cas échéant, formations, …

L’entrepreneur présentera les référentes récentes de l’entreprise et/ou des membres du groupement dans la mise en application de démarches environnementales sur les 5 dernières années.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Chantier** | **Thématiques concernées par les démarches environnementales** | **Maître d'ouvrage** | **Nom du responsable environnement** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

# ORGANIGRAMME

# INTERVENANTS

L’organisation des responsabilités entre les différents intervenants sera détaillée.

Directeur des travaux (joindre CV) :

Nom : Visa :

Description des missions et responsabilités en matière de respect de l’environnement et du développement durable

Description de chaque intervenant et des missions et responsabilités en relation avec le respect de l’environnement et le développement durable

Les présentations sont nominatives pour chaque personnel ayant une tâche de contrôle interne en relation avec le respect de l’environnement et le développement durable (joindre CV) :

Nom : Visa :

# INTERFACES

Le candidat présentera les interfaces internes et externes au groupement d’entreprises en matière de respect de l’environnement et de développement durable.

# DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES APPLICABLES

# ANALYSE DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET DES PRINCIPALES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Le candidat présentera sa compréhension des enjeux environnementaux spécifiques au projet et des engagements environnementaux pris.

Enjeux environnementaux :

1. Sol et sous- sol
2. Eaux et milieux aquatiques
3. Faune, flore, habitats
4. Paysage et patrimoine
5. Milieu humain et socio-économique
6. Voies de communication, conditions de circulation et déplacements
7. Qualité de l’air
8. Environnement sonore
9. Vibrations
10. Climat
11. Risques et catastrophes majeurs

Engagements environnementaux :

# ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET MÉTHODES CONSTRUCTIVES ET MOYENS DE PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT

Le candidat indiquera les contraintes et l'impact général des travaux faisant l’objet du présent marché sur l’environnement, compte-tenu des éléments présentés dans la notice Respect de l’environnement. Ce chapitre constitue la réponse de l’entreprise pour la prise en compte des enjeux et des engagements identifiés dans la partie précédente.

Le candidat précisera plus particulièrement les méthodes et moyens mis en œuvre pour tenir compte des contraintes suivantes :

* limitation des envols de poussières (notamment lors des phases de dégagement d’emprises, de terrassements généraux, de création des pistes de chantier, de rabotage, d’épandage de chaux) : arrosage des pistes, humidification des matériaux, limitation des vitesses de circulation, etc.

• protection du milieu naturel : respect du calendrier écologique, respect du balisage des zones à conserver, création de zones de rinçage des toupies, etc…

• gestion des espèces exotiques envahissantes : nettoyage des engins à l’arrivée et au départ du chantier, respect des balisages, etc.

• gestion des eaux de chantier : mise en œuvre d’un système d’assainissement provisoire composé de fossés, bassins et filtre.

• création d’une zone étanche pour le stationnement des véhicules, avec gestion des eaux de ruissèlement, etc.

Il est recommandé de présenter ces mesures par regroupement thématique (par exemple en lien avec les thématiques de la partie précédente) sous forme d’un tableau de synthèse. Les modalités d’adaptation à l’évolution du chantier sont précisées.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Phase de chantier** | **Nuisance possible sur les zones ou éléments sensibles** | **Mesure** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

# FORMATION, SENSIBILISATION DU PERSONNEL

Prévision des modalités de formation et de sensibilisation du personnel aux enjeux environnementaux.

# PROCÉDURES PARTICULIERES ENVIRONNEMENTALES (PPE)

Le candidat présentera les Procédures Particulières Environnement (PPE), demandées dans la NRE, et des éventuelles procédures complémentaires proposée par l’entreprise. Leur principe d'élaboration et de suivi des procédures devront être précisés (nom de la procédure, tâches et opérations concernées, nuisances potentielles, mesures associée).

Les procédures demandées sont les suivantes :

* Faune, Flore ;
* Poussières de chantiers ;
* Réemploi de la terre végétale et valorisation des déchets végétaux.

# PROCÉDURES D’EXÉCUTION ET POINTS DE CONTRÔLES PRÉVISIBLES

Le candidat présentera les procédures de contrôle (interne, externe, contrôle des non-conformités, etc.), gestion des incidents et retour d’expérience avec prise en compte des points d’arrêts et de contrôle définis dans la NRE.

Exemple :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Prestation | Objectif de la procédure | Points d’arrêt ou de contrôle |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Exemples de prestation :

* Pollution Atmosphérique ;
* Nuisances du chantier sur son environnement (sonore, visuelle…) ;
* Pollution de l’eau.